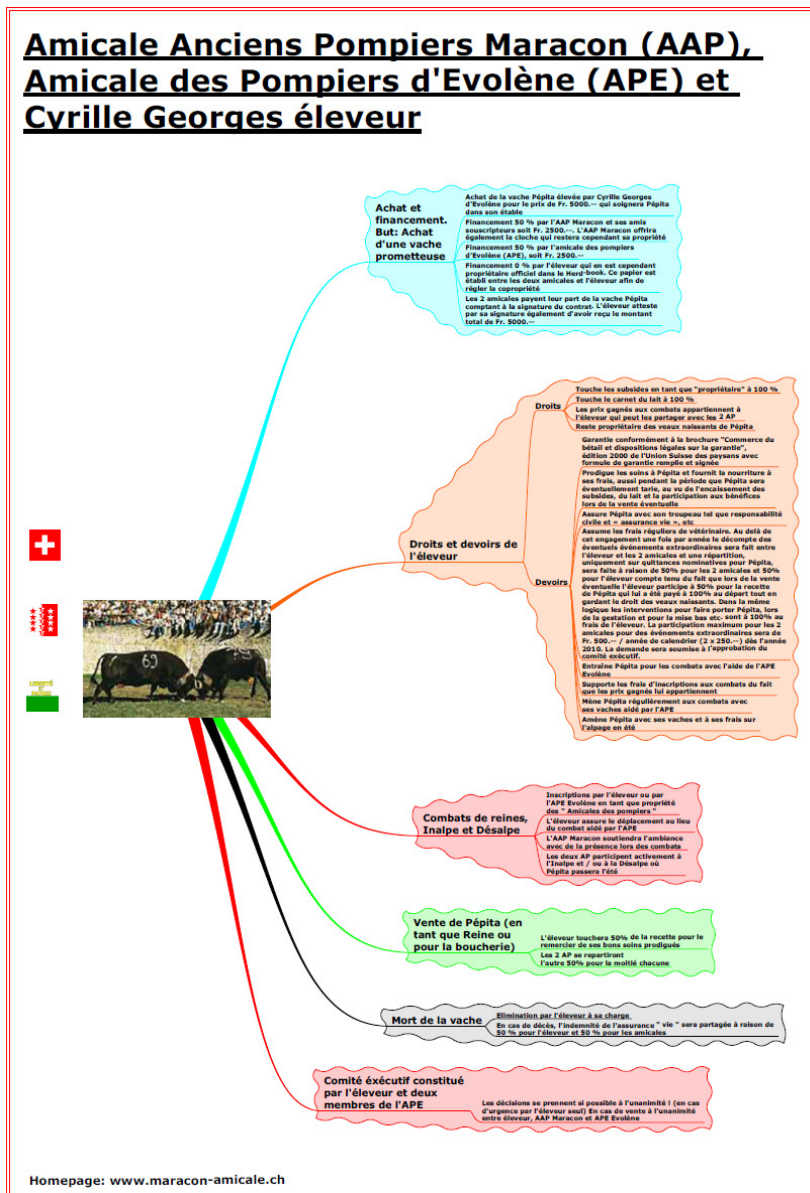




# Convention pour l'achat d'une vache de combat de race Evolénarde



# **1 Achat et financement. But: Achat d'une vache prometteuse**

***1.1 Achat de la vache Pépita élevée par Cyrille Georges d'Evolène pour le prix de Fr. 5000.-- qui soignera Pépita dans son étable***

***1.2 Financement 50% par l'AAP Maraçon et ses amis souscripteurs soit Fr. 2500.--. L'AAP Maraçon offrira également la cloche qui restera cependant sa propriété***

***1.3 Financement 50% par l'amicale des pompiers d'Evolène (APE), soit Fr. 2500.--***

***1.4 Financement 0% par l'éleveur qui en est cependant propriétaire officiel dans le Herd-book. Ce papier est établi entre les deux amicales et l'éleveur afin de régler la copropriété***

***1.5 Les 2 amicales payent leur part de la vache Pépita comptant à la signature du contrat. L'éleveur atteste par sa signature également d'avoir reçu le montant total de Fr. 5000.--***



## **2 Droits et devoirs de l'éleveur**

### **2.1 Droits**

**2.1.1 Touche les subsides en tant que « propriétaire » à 100 %**

**2.1.2 Touche le carnet du lait à 100 %**

**2.1.3 Les prix gagnés aux combats appartiennent à l'éleveur *qui peut les partager avec les 2 AP***

**2.1.4 Reste propriétaire des veaux naissants de Pépita**

### **2.2 Devoirs**

**2.2.1 Garantie conformément à la brochure "Commerce du bétail et dispositions légales sur la garantie", édition 2000 de l'Union Suisse des paysans avec formule de garantie remplie et signée**

**2.2.2 Prodigue les soins à Pépita et fournit la nourriture à ses frais, aussi pendant la période que Pépita sera éventuellement tarie, au vu de l'encaissement des subsides, du lait et la participation aux bénéfices lors de la vente éventuelle**

**2.2.3 Assure Pépita avec son troupeau tel que responsabilité civile et « assurance vie », etc**

**2.2.4 Assume les frais réguliers de vétérinaire. Au delà de cet engagement une fois par année le décompte des éventuels événements extraordinaires sera fait entre l'éleveur et les 2 amicales et une répartition, uniquement sur quittances nominatives pour Pépita, sera faite à raison de 50% pour les 2 amicales et 50% pour l'éleveur compte tenu du fait que lors de la vente éventuelle l'éleveur participe à 50% pour la recette de Pépita qui lui a été payé à 100% au départ tout en gardant le droit des veaux naissants. Dans la même logique les interventions pour faire porter Pépita, lors de la gestation et pour la mise bas etc. sont à 100% au frais de l'éleveur. La participation maximum pour les 2 amicales pour des événements extraordinaires sera de Fr. 500.-- / année de calendrier (2 x 250.--) dès l'année 2010. La demande sera soumise à l'approbation du comité exécutif.**

**2.2.5 Entraîne Pépita pour les combats avec l'aide de l'APE Evolène**

**2.2.6 Supporte les frais d'inscriptions aux combats du fait que les prix gagnés lui appartiennent**

**2.2.7 Mène Pépita régulièrement aux combats avec ses vaches aidé par l'APE**

**2.2.8 Amène Pépita avec ses vaches et à ses frais sur l'alpage en été**

### **3 Combats de reines, Inalpe et Désalpe**

***3.1 Inscriptions par l'éleveur ou par l'APE Evolène en tant que propriété des « Amicales des pompiers »***

***3.2 L'éleveur assure le déplacement au lieu du combat aidé par l'APE***

***3.3 L'AAP Maracon soutiendra l'ambiance avec de la présence lors des combats***

***3.4 Les deux AP participent activement à l'Inalpe et / ou à la Désalpe où Pépita passera l'été***

### **4 Vente de Pépita (en tant que Reine ou pour la boucherie)**

***4.1 L'éleveur touchera 50% de la recette pour le remercier de ses bons soins prodigués***

***4.2 Les 2 AP se repartiront l'autre 50% pour la moitié chacune***

### **5 Mort de la vache**

***5.1 Elimination par l'éleveur à sa charge***

***5.2 En cas de décès, l'indemnité de l'assurance « vie » sera partagée à raison de 50 % pour l'éleveur et 50 % pour les amicales***

### **6 Comité exécutif constitué par l'éleveur et deux membres de l'APE**

***6.1 Les décisions se prennent si possible à l'unanimité ! (en cas d'urgence par l'éleveur seul) En cas de vente à l'unanimité entre éleveur, AAP Maracon et APE Evolène***